

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 7 avril 2020

COMMUNIQUÉ

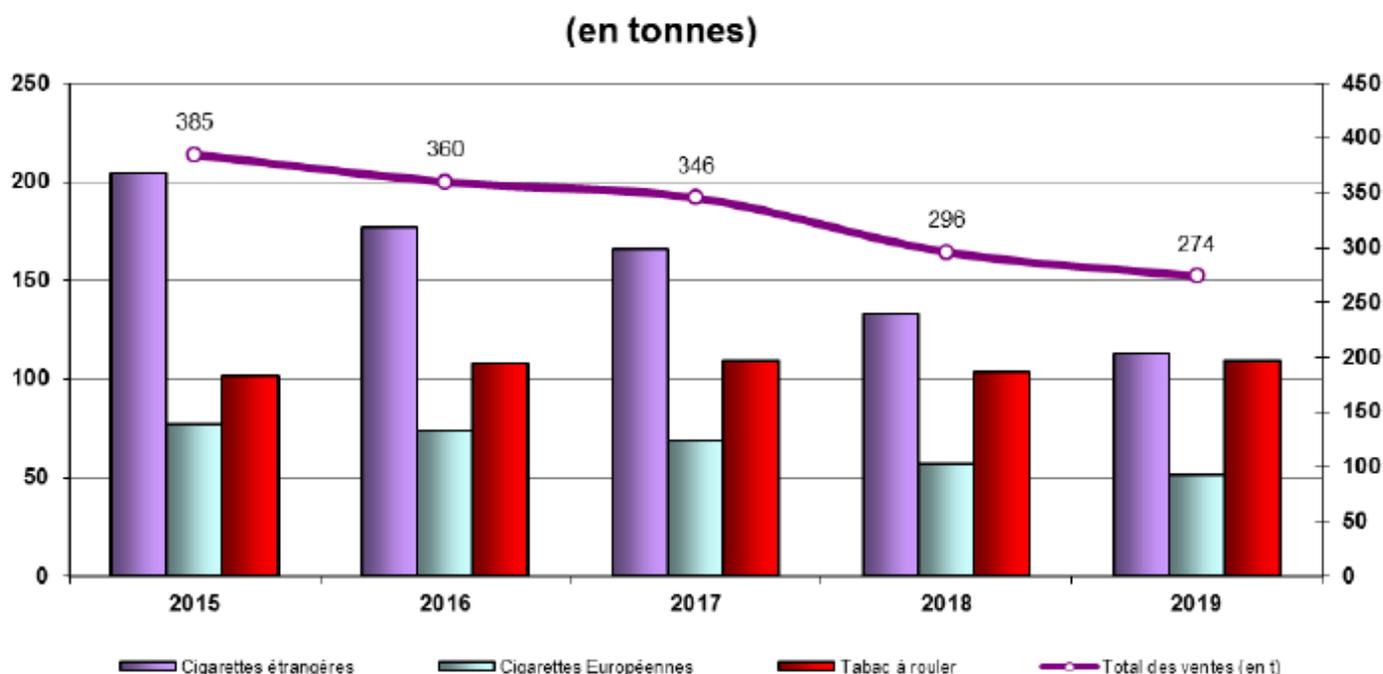
ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La consommation de tabac poursuit sa baisse

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé le rapport de gestion 2019 du service de la régie locale des tabacs. Ce rapport confirme une consommation de tabac en baisse depuis 2015.

La régie locale des tabacs gère, au sein de la direction des Services fiscaux du gouvernement, le monopole de l'importation et de la vente en gros du tabac en Nouvelle-Calédonie. Les achats sont effectués principalement à Fidji, en Asie et en Europe et sont revendus aux professionnels.

Évolution des ventes de tabac en Nouvelle-Calédonie (en tonnes)



La consommation chute encore de 7 % en 2019 comparé à l'année 2018 (soit 32 % en 3 ans). Une nouvelle baisse de 5 % sur les cigarettes et de 10 % sur les tabacs à rouler est de nouveau prévue en 2020. Concernant spécifiquement le tabac à rouler, la consommation est en baisse de 5 à 10 %.

Évolution des prix du tabac en francs suite aux augmentations décidées depuis 2009

	Mars 2008	Déc. 2009	Janv. 2011	Nov. 2011	Oct. 2014	Sept. 2015	Juin 2016	Avril 2017	Janv. 2018	Oct. 2018
Paquet de 35 g de tabac à rouler	550	705	825	935	975	1 265	1 290	1 305	1 830	2 210
Paquet de 25 cigarettes	725	860	950	950	1 000	1 300	1 325	1 340	1 615	1 950

République française



*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et lemagdugouv.nc ***